



Cadre réservé à l'administration

Reçu le :
 Décision de la commission de recevabilité :

DOSSIER DE CANDIDATURE 2021

Cursus Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique en Formation Continue

Date limite de retour des dossiers : **22/02/2021** (cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions à l'examen d'entrée sera automatiquement rejeté

Nom :

Prénom :

PARCOURS

Diplôme d'Etat (DE) de professeur de musique en formation continue

DISCIPLINE, DOMAINE ET OPTION

En 2021, l'examen d'entrée en formation continue au DE est organisé dans la discipline « Enseignement instrumental ou vocal » :

- **Domaine « Classique à contemporain »** : chant, violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte traversière, hautbois, clarinette, basson, cor, trombone, tuba, saxophone, harpe, percussions classiques, piano, chant, guitare, accordéon
- **Domaine « Musiques actuelles amplifiées »** : chant, tous instruments

Cochez et renseignez votre option

DISCIPLINE	DOMAINE	OPTION
Enseignement instrumental ou vocal	<input type="checkbox"/> Classique à contemporain	Instrument concerné ou chant :
	<input type="checkbox"/> Musiques actuelles amplifiées	Instrument concerné ou chant :

CANDIDAT / CANDIDATE

Nom		Nom de jeune fille	
Prénom		Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>
Adresse			
Code postal		Ville	
Téléphone portable		Téléphone fixe	
Mail			
Date de naissance		Lieu de naissance	
Nationalité	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Ressortissant de l'UE (précisez) : <input type="checkbox"/> Autre (précisez) :		
<input type="checkbox"/> Candidat-e en situation de handicap, veuillez cocher cette case afin de signifier votre demande d'un tiers-temps supplémentaire pour les épreuves écrites (joindre un justificatif)			

SECURITE SOCIALE

N° d'affiliation à la Sécurité Sociale (15 chiffres) : _ _ _ _ _

Sous quel régime êtes-vous affilié-e :

- Régime général
- Régime social des indépendant-e-s
- Autre (précisez) :

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

- Salarié-e en CDI (contrat à durée indéterminée)
- Salarié-e en CDD (contrat à durée déterminée)
- Contractuel-le de la fonction publique en CDI
- Contractuel-le de la fonction publique en CDD
- Titulaire de la fonction publique
- Travailleur-euse indépendant-e
- Artiste bénéficiaire du régime indemnitaire d'intermittent-e du spectacle
- Sans emploi
- Autre. Précisez :

Pour les salarié-e-s, les **contractuel-le-s** et les **titulaires de la fonction publique**, veuillez préciser :

Employeur-e principal-e (nom et adresse)	Durée
.....	<input type="checkbox"/> temps plein :
..... (nombre heure/semaine)
.....	<input type="checkbox"/> temps partiel :
 (nombre heure/semaine)

RAPPEL DES CONDITIONS ET PREREQUIS

L'accès à l'examen d'entrée est ouvert aux candidat-e-s **remplissant l'une des conditions** suivantes au 22 février 2020 (cochez le profil correspondant à votre situation) :

- Justifier d'une expérience d'enseignement dans le domaine musical en qualité de salarié-e d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel
 - Justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans
 - Etre titulaire du DEM ou du DNOP de musique, et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié-e à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins ou être engagé-e dans une démarche de réorientation professionnelle
 - Justifier de 300 cachets sur six années consécutives dans les huit dernières années dans la discipline, le cas échéant le domaine et l'option, dans lesquels le ou la candidat-e se présente en formation
 - Justifier d'une ancienneté d'au moins huit années dans le cadre d'un emploi de musicien-ne permanent-e à temps complet, correspondant à la discipline, le cas échéant au domaine et à l'option, dans lesquels le ou la candidat-e se présente en formation
 - Justifier d'une validation partielle du DE de professeur de musique (prononcée par un jury de VAE), dans la discipline, le cas échéant le domaine et l'option, dans lesquels le ou la candidat-e se présente en formation
-

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Veillez dresser un état de vos emplois et activités **des plus récents aux plus anciens** en lien avec le Diplôme d'Etat de professeur de musique.

Vous pouvez dupliquer les pages autant que nécessaire pour détailler votre expérience.

Enseignement dans le domaine musical

Du	au	EMPLOYEUR·E (nom et adresse)	Discipline, domaine et option enseignés	Public (enfant, adulte ...) et composition du cours (individuels ou collectifs ...)	Nombre d'heures/semaine	Nombre d'heures totales sur la période

Pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique

Du	au	EMPLOYEUR·E (nom et adresse)	Nature de l'action (concerts, spectacles ...)	Nombre de cachets ou de dates sur la période

Autres expériences professionnelles

Du	au	EMPLOYEUR·E (nom et adresse)	Intitulé du poste occupé	Missions effectuées	Nombre d'heures/semaine

Joindre impérativement les copies des diplômes, les relevés de notes et leurs traductions en français

Diplôme obtenu	Domaine ou spécialité	Etablissement	Année d'obtention
<input type="checkbox"/> DEM			
<input type="checkbox"/> DNOP de musique			
<input type="checkbox"/> Médaille d'Or			
<input type="checkbox"/> MIMA			
<input type="checkbox"/> DUMI			
<input type="checkbox"/> DE			
<input type="checkbox"/> DNSPM			
<input type="checkbox"/> MASTER			
<input type="checkbox"/> CA			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			

ETUDES GENERALES

Joindre impérativement les copies des diplômes, les relevés de notes et leurs traductions en français

Diplôme obtenu	Série / filière	Etablissement	Année d'obtention
<input type="checkbox"/> BAC			
<input type="checkbox"/> DAEU			

ETUDES SUPERIEURES

Joindre impérativement les copies des diplômes, les relevés de notes et leurs traductions en français

Diplôme obtenu	Domaine ou spécialité	Etablissement	Année d'obtention
<input type="checkbox"/> DEUG			
<input type="checkbox"/> LICENCE			
<input type="checkbox"/> MASTER			
<input type="checkbox"/> MAITRISE			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			
<input type="checkbox"/> Autres :.....			

Diplôme de fin d'études secondaires et généraux obtenu dans un pays hors Union Européenne > merci de fournir les informations et documents suivants :

- Une copie du/des diplômes obtenu(s)
- Attestation de comparabilité du diplôme : demande à effectuer auprès du Centre Enic-Naric France : <http://www.ciep.fr/enic-naric-menu/comment-obtenir-attestation>
- Un document délivré par l'établissement ayant délivré le diplôme, indiquant le détail des enseignements suivis et les modalités d'évaluation (cursus, nombre d'années d'étude, contenu détaillé des enseignements, etc.)
- **Candidat-e-s de pays non-francophone :** Tous ces documents doivent être traduits en français, traduction rédigée par un-e traducteur-trice assermenté-e. La liste des traducteur-trice-s assermenté-e-s est disponible dans l'ambassade du pays d'origine

SITUATION D'ACQUISITION PAR RAPPORT AU DIPLÔME D'ETAT DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Joindre impérativement les copies des diplômes, les relevés de notes et leurs traductions en français

Vous bénéficiez d'une **validation complète** d'un Diplôme d'Etat de professeur-e de musique :

Discipline :	Etablissement :
Domaine :
Option :	Année d'obtention :

Vous bénéficiez d'une **validation partielle** d'un Diplôme d'Etat de professeur-e de musique :

Discipline :	Etablissement :
Domaine :
Option :	Année de passage :
Parcours suivi en : <input type="checkbox"/> procédure de VAE <input type="checkbox"/> formation continue <input type="checkbox"/> formation initiale	Objet de la candidature actuelle : <input type="checkbox"/> compléter les acquis du diplôme <input type="checkbox"/> préparer un DE dans une autre discipline, domaine ou option

ATTESTATION DE MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE

LA MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE EST OBLIGATOIRE

Les candidat-e-s de nationalité étrangère doivent présenter un certificat attestant d'un niveau de langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe. Ce certificat doit émaner d'un organisme agréé par le gouvernement français.

Sont dispensé-e-s de la présentation de ce certificat :

- Les ressortissant-e-s des Etats où le français est la langue officielle et ceux des Etats où les épreuves des diplômes de fin d'études secondaires se déroulent en majeure partie en français
- Les titulaires du DELF B2 (diplôme élémentaire en langue française) ou du DALF C1 ou du DALF C2 (Diplôme approfondi de langue française)
- Les titulaires du « test d'évaluation du français » organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris qui ont obtenu au moins 14/20 à l'épreuve d'expression écrite
- Les titulaires de baccalauréat franco-allemand
- Les titulaires d'un baccalauréat ou tout autre titre universitaire obtenu en France
- Les élèves issu-e-s de sélections bilingues des lycées étrangers figurant sur une liste officielle (consulter le service culturel de l'ambassade de France)
- Les personnes résidant en France depuis 5 ans ou plus

Les candidat-e-s de nationalité étrangère en attente de l'obtention du Certificat de français de niveau B2 peuvent candidater à l'examen d'entrée, sous réserve de produire les attestations au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve de l'examen.



FICHE TECHNIQUE
EXAMEN D'ENTREE 2021
CURSUS DIPLOME D'ETAT

CANDIDAT / CANDIDATE

M. Mme

Nom : _____ Prénom : _____

Discipline présentée au concours :

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE INSTRUMENTALE

Compositeur·trice·s	Pièces	Minutage

Les besoins techniques pour votre épreuve d'admission sont à communiquer dès le dépôt du dossier de candidature. Merci de compléter le tableau suivant à cet effet :

- ✓ Pour les candidat·e·s en « Musiques actuelles amplifiées », prévoir de préférence d'apporter son propre matériel (pas de répétitions sur place prévues)
- ✓ Les candidat·e·s désirant jouer un programme qui le nécessite, devront prévoir leur(s) propre(s) accompagnateur(s).

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions à l'examen d'entrée sera automatiquement rejeté

- Curriculum Vitae **détaillé**, présentant le parcours artistique, le parcours en tant qu'enseignant-e et la ou les autres expériences professionnelles, ainsi que la ou les formations suivies
- Lettre de motivation **articulant le désir de formation du-de la candidat-e à son projet professionnel global**
- Justificatifs d'emploi et/ou d'une activité professionnelle (liste non exhaustive) :
 - Contrats de travail
 - Relevés annuels des congés spectacles (intermittents)
 - Attestation d'employeur-e-s justifiant des heures d'enseignement effectuées
 - Bulletins de salaire
 - Personnes en situation de chômage partiel ou total : attestation Pôle Emploi
- Copie des diplômes acquis (DEM ou autres diplômes musicaux, Baccalauréat ou diplôme équivalent, diplômes de l'enseignement supérieur y compris dans des disciplines autres que la musique, etc.), le cas échéant
- Copies des relevés de notes ou des ECTS correspondants aux diplômes acquis ou ayant une validation partielle, le cas échéant
- Attestation de validation partielle (VAE) du Diplôme d'Etat, le cas échéant
- Attestation de fin de formation continue ou professionnelle, le cas échéant
- Photocopie de la carte d'identité recto/verso
- Photocopie de la carte d'assurance maladie recto/verso
- Règlement des droits d'inscription au concours d'entrée : **50 euros à l'ordre du TRESOR PUBLIC** (non remboursables), **inscrire au dos du chèque « Pôle Sup'93 – inscription concours – FC »**

Candidat-e-s souhaitant faire une ou des demande(s) d'exemption d'épreuves à l'examen d'entrée :

- Demande d'exemption en pages 13 et 14 du dossier

En supplément, pour les candidat-e-s de nationalité étrangère :

- Photocopie du titre de séjour en cours de validité (candidat-e-s hors Union Européenne)
- Photocopie du visa : visa concours ou visa long séjour (candidat-e-s hors Union Européenne)
- Photocopie et traduction des diplômes de fin d'études secondaires (pour les candidat-e-s étranger-e-s de pays non francophone), le cas échéant : **les justificatifs de diplômes doivent être traduits en langue française par un traducteur-trice assermenté-e**. La liste des traducteur-trice-s assermenté-e-s est disponible dans l'ambassade du pays d'origine

Pour information :

Pour les **candidat-e-s titulaires d'un diplôme étranger**, des **attestations de comparabilité de diplôme** sont délivrées par le Centre Enic-Naric France. Les demandes sont à effectuer via leur site web :

<http://www.ciep.fr/enic-naric-menu/comment-obtenir-attestation>

- Ressortissant-e-s d'un état non-francophone**, résidant et exerçant une activité professionnelle depuis moins de 5 années sur le territoire français ou francophone, **un certificat attestant d'un niveau de langue française au moins égal à B2** dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe

Les candidat-e-s de nationalité étrangère en attente de l'obtention du Certificat de français de niveau B2 peuvent candidater à l'examen d'entrée, sous réserve de produire les attestations au plus tard le jour de la 1^{ère} épreuve de l'examen.



RAPPEL

Date limite de retour des dossiers : Lundi 22 février 2021 (cachet de la poste faisant foi)

Tout dossier incomplet à la clôture des inscriptions au concours ou arrivé hors délai sera automatiquement rejeté

Je, soussigné(e),....., atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant dans mon dossier de candidature, de même que l'authenticité des documents fournis.

Fait à :

Date :

Signature du candidat / de la candidate :

Dossier complet à renvoyer à l'adresse suivante :

**Pôle Sup'93
« Service Concours »
41 avenue Gabriel Péri
93120 LA COURNEUVE**



DEMANDE D'EXEMPTION DES EPREUVES
EXAMEN D'ENTREE 2021
CURSUS DIPLOME D'ETAT – FORMATION CONTINUE

- **Aucune exemption n'est automatique : Les demandes d'exemption doivent être précisées dans le dossier de candidature et formulées uniquement sur le tableau ci-après (page 14).**
- **Aucune autre demande d'exemption ne sera étudiée en dehors de celles indiquées dans le tableau ci-après (page 14).**

Les pièces à faire valoir pour l'exemption (copies des diplômes ou attestations), doivent être présentées au moment de l'inscription à l'examen d'entrée. Les demandes d'exemption seront examinées par la commission de recevabilité des candidatures.

- **Aucune demande d'exemption ne sera traitée après l'inscription à l'examen d'entrée.**

Les candidat.e.s ayant été exempté.e.s d'une épreuve se verront attribuer une note égale à la moyenne pour l'épreuve concernée (10/20 ou équivalent).

Toute demande d'exemption doit être faite en connaissance de cause :

- Les candidat.e.s ont le choix de demander, ou non, l'exemption pour une épreuve ;
- Une fois accordée, la demande d'exemption est définitive ;
- Si un candidat.e décide de passer les épreuves pour lesquelles il aurait pu demander une exemption, seule la note obtenue lors de l'examen d'entrée sera prise en compte. En aucun cas, il ne pourra faire valoir une quelconque exemption *a posteriori*.

Il n'y a pas d'exemption possible pour l'épreuve écrite d'analyse d'interprétation, ni pour l'entretien.

Pour rappel : l'examen d'entrée des candidat.e.s suivant.e.s se résume à un entretien devant jury

Il s'agit des candidat.e.s éligibles à cet examen d'entrée :

- Parce qu'ils ou elles justifient de **300 cachets sur six années consécutives dans les huit dernières années** dans la discipline, le cas échéant le domaine et l'option, dans lesquels le ou la candidat.e se présente en formation
- Ou parce qu'ils ou elles justifient d'une **ancienneté d'au moins huit années dans le cadre d'un emploi de musicien-ne permanent-e à temps complet**, correspondant à la discipline, le cas échéant au domaine et à l'option, dans lesquels le ou la candidat.e se présente en formation
- Ou parce qu'ils ou elles justifient d'une **validation partielle du DE de professeur de musique** (prononcée par un jury de **VAE**), dans la discipline, le cas échéant le domaine et l'option, dans lesquels le ou la candidat.e se présente en formation



DEMANDE(S) D'EXEMPTION

EXAMEN D'ENTREE 2021

CURSUS DIPLOME D'ETAT – FORMATION CONTINUE

Je soussigné(e),

Nom :		Prénom :	
Date de naissance :		Lieu de naissance :	

Candidat au cursus **Diplôme d'Etat de professeur de musique**

Discipline :			
Domaine :		Option :	

Etant titulaire des diplômes suivants à la date d'aujourd'hui :

--

Demande à être exempté-e des épreuves suivantes (cochez la case correspondante) :

Diplôme(s) acquis	Epreuves de l'examen d'entrée	Demande(s) d'exemption(s)
DNSPM ou Master d'interprète dans la même discipline	Epreuve musicale	
Diplôme d'Etat dans une autre discipline	Commentaire de texte	

Fait à : Date :

Signature du candidat / de la candidate :



CALENDRIER

EXAMEN D'ENTREE 2021

CURSUS DIPLOME D'ETAT – FORMATION CONTINUE

- Lundi 11 janvier 2021 : Ouverture des inscriptions à l'examen 2021
- Lundi 22 février 2021 : **Date limite d'envoi des candidatures**
- Mardi 9 mars 2021 : Publication de la liste des candidat·e·s admis à passer l'examen

ADMISSIBILITÉ

- Lundi 15 mars 2021 : 1^{er} tour – Entretiens (10h – 18h) / à distance - en visio-conférence
- Mardi 16 mars 2021 : 1^{er} tour – Entretiens (10h – 18h) / à distance - en visio-conférence
- Mercredi 17 mars 2021 : 1^{er} tour – Entretiens (10h - 18h) / à distance - en visio-conférence
- Jeudi 18 mars 2021 : 1^{er} tour – Entretiens (10h – 18h) / à distance - en visio-conférence
- Vendredi 19 mars 2021 : 1^{er} tour – Entretiens (10h – 18h) / à distance - en visio-conférence

-
- Lundi 22 mars 2021 : Publication de la liste des candidat·e·s admis au 2nd tour
- Mardi 23 mars 2021 : **Réunion d'information obligatoire sur les possibilités et démarches de financement de la Formation Continue / à distance – en visio-conférence**

ADMISSION

- Lundi 29 mars 2021 : 2nd tour – Epreuves écrites / à distance
- Mardi 30 mars 2021 : 2nd tour – Epreuves instrumentales - « Classique à contemporain »
- Mercredi 31 mars 2021 : 2nd tour – Epreuves instrumentales – « Musiques Actuelles et Amplifiées »
- Jeudi 1^{er} avril 2021 : 2nd tour – Epreuves instrumentales - « Classique à contemporain »
- Vendredi 2 avril 2021 : 2nd tour – Epreuves instrumentales - « Classique à contemporain »

-
- Vendredi 9 avril 2021 : Publication de la liste des candidat·e·s admis en Formation Continue
- Mercredi 14 avril 2021 : Date limite des envois de documents préparatoires à la commission de VAA
- Vendredi 16 avril 2021 : Commission de Validation des Acquis Antérieurs (VAA)

(Sous réserve de modifications et d'adaptations éventuelles liées à la crise sanitaire)